

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
07 novembre 2025

Mis en ligne :
21 NOV. 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOËL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel ;

Absents : GARNIER Chrystèle, LETENDRE Christophe.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 07 novembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 9

Délibération n° 2025-120. VIE ASSOCIATIVE : Convention d'objectifs et de mise à disposition au profit de l'Académie de billard

Rapporteur : Laëtitia TORTELLIER

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission « vie culturelle et associative, animations locales » en date du 5 novembre 2025 ;

CONSIDERANT l'ouverture de la nouvelle salle de billard au 2 bis avenue de la Perrière,

CONSIDERANT la fermeture prochaine du « complexe des Molières »,

Il est proposé d'établir une convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville et l'association l'Académie de Billard de Thorigné-Fouillard (ABTF) dont les principaux éléments sont repris ci-dessous :

A- Objet de la convention

1- Mise en œuvre du projet associatif

- Ouvrir la pratique du sport au plus grand nombre, notamment aux féminines, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap ;
- Renforcer l'encadrement et la technicité avec des éducateurs diplômés et sensibilisés aux aspects éducatifs et sportifs par le biais de formations et stages ;

- Mettre en place les conditions nécessaires au maintien du label « Club école de la FFB – niv. 1 découverte et initiation » ;
- À participer à l'animation et à la vie associative de la Ville (ex : Nuit du sport).

2- Mise à disposition de locaux

L'ensemble du bâtiment est mis à disposition gratuitement, sauf les locaux techniques. La salle de réunion peut être prêtée ponctuellement aux services municipaux ou à d'autres associations communales lorsque les autres salles de réunion communales sont indisponibles.

Au vu du projet de convention joint,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ

D'ENTERINER les termes de la convention jointe à la présente,

D'AUTORISER M. le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

